



FICHES DE DONNEES DE SECURITE

La présente fiche de données de sécurité est conforme aux exigences de : Règlement CLP (CE 1272/2008)

Date de révision 28-août-2020

Version 3

Rubrique 1 : IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

1.1. Identificateur de produit

Code du produit 56521
Nom du produit HIGH PERFORMANCE THREAD SEALANT 50ML

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation recommandée Produit d'étanchéité
Utilisations déconseillées Aucune information disponible

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fabricant

ITW Permatex
6875 Parkland Blvd.
Solon, Ohio 44139 USA
Telephone: 1-87-Permatex
(866) 732-9502

Adresse e-mail:

mail@permatex.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence 24 heures sur 24 - 800-255-3924 (00+ 1+ 813-248-0585) ChemTel

Section 2 : IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Règlement (CE) n° 1272/2008

Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Catégorie 2 - (H319)
Toxicité aquatique chronique	Catégorie 2 - (H411)

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

Texte intégral des phrases R : voir section 16

2.2. Éléments d'étiquetage



Mention d'avertissement

Attention

Mentions de danger

H319 - Provoque une sévère irritation des yeux

H411 - Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

Conseils de prudence

P264 - Se laver le visage, les mains et toute surface de peau exposée soigneusement après manipulation

P280 - Porter un équipement de protection des yeux/du visage

P305 + P351 + P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes.

Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer

P337 + P313 - Si l'irritation oculaire persiste : Consulter un médecin

P273 - Éviter le rejet dans l'environnement

P391 - Recueillir le produit répandu

P501 - Éliminer le contenu/réceptacle dans une usine d'élimination des déchets homologuée

Autres informations

• Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

Rubrique 3 : COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS**Mélanges**

Nom chimique	N° CE	Numéro CAS	% massique	Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]	Numéro d'enregistrement REACH
polytétrafluoroéthylène (PTFE)	-	9002-84-0	3 - 7		Exempté(e)(s) - Volume
dioxyde-de-titane	236-675-5	13463-67-7	1 - 5	Carc. 2 (H351i)	01-2119489379-17-XXXX
hydroperoxyde de cumene	201-254-7	80-15-9	1 - 5	Acute Tox. 4 (H302) Acute Tox. 4 (H312) Acute Tox. 3 (H331) Skin Corr. 1B (H314) STOT RE 2 (H373) Aquatic Chronic 2 (H411) Org. Perox. E (H242)	Exempté(e)(s) - Volume
propane-1,2-diol	200-338-0	57-55-6	0.1 - 1		Exempté(e)(s) - Volume
isopropylbenzène	202-704-5	98-82-8	0.1 - 1	STOT SE 3 (H335) Asp. Tox. 1 (H304) Aquatic Chronic 2 (H411) Flam. Liq. 3 (H226)	Exempté(e)(s) - Volume

Texte intégral des phrases H et EUH : voir section 16**Rubrique 4 : PREMIERS SECOURS****4.1. Description des premiers secours****Conseils généraux**

Si les symptômes persistent, consulter un médecin.

Inhalation

Il n'est pas nécessaire de consulter immédiatement un médecin. Si les symptômes persistent, consulter un médecin. Transporter à l'extérieur en cas d'inhalation accidentelle de vapeurs ou de produits de décomposition.

Contact avec la peau

Il n'est pas nécessaire de consulter immédiatement un médecin. Rincer immédiatement au savon et à grande eau en retirant les chaussures et vêtements contaminés. Si l'irritation cutanée persiste, consulter un médecin.

Contact oculaire

Rincer immédiatement et abondamment avec de l'eau. Après le rinçage initial, retirer les

éventuelles lentilles de contact et continuer à rincer pendant au moins 15 minutes. Maintenir l'œil grand ouvert pendant le rinçage. Si les symptômes persistent, consulter un médecin.

Ingestion Nettoyer la bouche à l'eau puis boire une grande quantité d'eau. Ne jamais faire ingérer quoi que ce soit à une personne inconsciente. Consulter un médecin. NE PAS faire vomir.

Protection individuelle du personnel de premiers secours Utiliser l'équipement de protection individuel requis.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes Voir la section 2 pour plus d'informations

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Note au médecin Traiter les symptômes.

Rubrique 5 : MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

Utilisation. Agent chimique sec. Dioxyde de carbone (CO2). Jet d'eau (brouillard). Mousse résistant à l'alcool.

Moyens d'extinction appropriés

Aucune information disponible

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Tenir le produit et le récipient vide à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition. Risque d'ignition.

5.3. Conseils aux pompiers

Porter un appareil respiratoire autonome et une combinaison de protection. Utiliser l'équipement de protection individuel requis.

Rubrique 6 : MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles

Évacuer le personnel vers des zones sûres. Tenir les personnes à l'écart du déversement/de la fuite et en amont du vent. Éliminer les sources d'ignition. Attention aux retours de flammes. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Utiliser l'équipement de protection individuel requis.

Pour les secouristes

Utiliser les protections individuelles recommandées dans la Section 8.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Endiguer la fuite ou le déversement si cela peut être fait sans danger. Empêcher le produit de pénétrer les égouts. Voir la section 12 pour des informations supplémentaires sur les effets écologiques.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de confinement Endiguer la fuite ou le déversement si cela peut être fait sans danger.

Méthodes de nettoyage Utiliser l'équipement de protection individuel requis. Endiguer. Recouvrir tout déversement de liquide par du sable, de la terre ou une autre matière absorbante non combustible. Recueillir par des moyens mécaniques en plaçant dans des récipients adaptés à

l'élimination. Nettoyer soigneusement la surface contaminée. Absorber avec une matière absorbante inerte. Ramasser et transférer dans des récipients correctement étiquetés. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Voir la section 8 pour plus d'informations. Voir la section 13 pour plus d'informations.

Rubrique 7 : MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils relatifs à la manipulation sans danger

Utiliser avec une ventilation par aspiration localisée. Tout matériel utilisé pour la manipulation de ce produit doit être mis à la terre. Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. - Ne pas fumer. Utiliser l'équipement de protection individuel requis. Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols. Prendre les mesures nécessaires pour éviter les décharges d'électricité statique (qui peuvent provoquer l'ignition des vapeurs organiques).

Remarques générales en matière d'hygiène

Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Il est recommandé de nettoyer régulièrement l'équipement, la zone de travail et les vêtements.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions de conservation

Conserver les récipients bien fermés et dans un endroit frais et bien ventilé. Tenir à l'écart de la chaleur. Conserver dans des récipients correctement étiquetés.

Matières incompatibles

Agents comburants forts, Amines

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s)

Produit d'étanchéité pour automobiles.

Mesures de gestion des risques (RMM)

Les informations exigées sont incluses dans la présente Fiche de données de sécurité.

Rubrique 8 : CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1. Paramètres de contrôle

Nom chimique	Union européenne	Royaume-Uni	France	Espagne	Allemagne
dioxyde-de-titane 13463-67-7	-	TWA: 10 mg/m ³ TWA: 4 mg/m ³ STEL: 30 mg/m ³ STEL: 12 mg/m ³	TWA: 10 mg/m ³	TWA: 10 mg/m ³	-
propane-1,2-diol 57-55-6	-	TWA: 150 ppm TWA: 474 mg/m ³ TWA: 10 mg/m ³ STEL: 450 ppm STEL: 1422 mg/m ³ STEL: 30 mg/m ³	-	-	-
Isopropylbenzène 98-82-8	TWA 20 ppm TWA 100 mg/m ³ STEL 50 ppm STEL 250 mg/m ³ *	TWA: 25 ppm TWA: 125 mg/m ³ STEL: 50 ppm STEL: 250 mg/m ³ Sk*	TWA: 20 ppm TWA: 100 mg/m ³ TWA: 150 mg/m ³ TWA: 1000 mg/m ³ STEL: 50 ppm STEL: 250 mg/m ³ STEL: 1500 mg/m ³ *	TWA: 20 ppm TWA: 100 mg/m ³ STEL: 50 ppm STEL: 250 mg/m ³ via dérmica*	TWA: 10 ppm TWA: 50 mg/m ³ H*

Nom chimique	Italie	Portugal	Pays-Bas	Finlande	Danemark	
dioxyde-de-titane 13463-67-7	-	TWA: 10 mg/m ³	-	-	TWA: 6 mg/m ³	
Isopropylbenzène 98-82-8	TWA: 20 ppm TWA: 100 mg/m ³ STEL: 50 ppm STEL: 250 mg/m ³ pelle*	TWA: 20 ppm TWA: 100 mg/m ³ STEL: 50 ppm STEL: 250 mg/m ³ P*	TWA: 100 mg/m ³ STEL: 250 mg/m ³ H*	TWA: 20 ppm TWA: 100 mg/m ³ STEL: 50 ppm STEL: 250 mg/m ³ iho*	TWA: 20 ppm TWA: 100 mg/m ³ H*	
Nom chimique	Autriche	Suisse	Pologne	Norvège	Irlande	Slovénie
dioxyde-de-titane 13463-67-7	TWA: 5 mg/m ³ STEL 10 mg/m ³	TWA: 3 mg/m ³	STEL: 30 mg/m ³ TWA: 10 mg/m ³	TWA: 5 mg/m ³ STEL: 10 mg/m ³	TWA: 10 mg/m ³ TWA: 4 mg/m ³ STEL: 30 mg/m ³ STEL: 12 mg/m ³	
propane-1,2-diol 57-55-6	-	-	TWA: 100 mg/m ³	TWA: 25 ppm TWA: 79 mg/m ³ STEL: 37.5 ppm STEL: 118.5 mg/m ³	TWA: 10 mg/m ³ TWA: 150 ppm TWA: 470 mg/m ³ STEL: 1410 mg/m ³ STEL: 30 mg/m ³ STEL: 450 ppm	
Isopropylbenzène 98-82-8	TWA: 20 ppm TWA: 100 mg/m ³ STEL 50 ppm STEL 250 mg/m ³ H*	TWA: 20 ppm TWA: 100 mg/m ³ STEL: 80 ppm STEL: 400 mg/m ³ H*	STEL: 250 mg/m ³ TWA: 50 mg/m ³	TWA: 20 ppm TWA: 100 mg/m ³ STEL: 50 ppm STEL: 250 mg/m ³ H*	TWA: 20 ppm TWA: 100 mg/m ³ STEL: 50 ppm STEL: 250 mg/m ³ Sk*	TWA: 20 ppm TWA: 100 mg/m ³ STEL: STEL ppm STEL: STEL mg/m ³ K*

Nom chimique	Union européenne	Royaume-Uni	France	Espagne	Allemagne
Isopropylbenzène 98-82-8	-	-	-	-	10 mg/g Creatinine
Nom chimique	Autriche	Suisse	Pologne	Norvège	Irlande
Isopropylbenzène 98-82-8	-	20	-	-	-

Niveau dérivé sans effet (DNEL) Aucune information disponible.

Concentration prévisible sans effet (PNEC) Aucune information disponible.

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques

Maintenir les concentrations atmosphériques en dessous des limites d'exposition avec une ventilation par aspiration.

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux/du visage

Lunettes de sécurité étanches.

Protection de la peau et du corps

Vêtements de protection adaptés. Porter des vêtements de protection chimique (tels que gants, tablier, bottes ou combinaison intégrale en néoprène, le cas échéant). Chaussures antistatiques. Gants en plastique ou en caoutchouc.

Protection respiratoire

En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié. Porter un respirateur purificateur d'air homologué NIOSH équipé d'une cartouche ou d'un récipient pour les vapeurs organiques, le cas échéant.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Avertir les autorités locales s'il est impossible de confiner des déversements significatifs.

Rubrique 9 : PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique

Liquide

Aspect

Blanc

Odeur

Légère

Seuil olfactif

Aucune information disponible

<u>Propriété</u>	<u>Valeurs</u>	<u>Remarques • Méthode</u>
pH	Aucune information disponible	
Point de fusion / point de congélation	Aucune information disponible	
Point / intervalle d'ébullition	> 150 °C / 302 °F	
Point d'éclair	> 95 °C / > 203 °F	Test en vase clos Tag Closed Cup
Taux d'évaporation	Aucune information disponible	
Inflammabilité (solide, gaz)	Aucune information disponible	
Limites d'inflammabilité dans l'air		
Limite supérieure d'inflammabilité:	Aucune information disponible	
Limite inférieure d'inflammabilité	Aucune information disponible	
Pression de vapeur	Aucune information disponible	
Densité de vapeur	>1	Air = 1
Densité relative	1.05-1.15	
Hydrosolubilité	Insoluble	
Solubilité(s)	Aucune information disponible	
Coefficient de partage	Aucune information disponible	
Température d'auto-inflammabilité	Aucune information disponible	
Température de décomposition	Aucune information disponible	
Viscosité cinématique	Aucune information disponible	
Viscosité dynamique	Aucune information disponible	
Propriétés explosives	Aucune information disponible	
Propriétés comburantes	Aucune information disponible	
9.2. Autres informations		
Point de ramollissement	Aucune information disponible	
Masse molaire	Aucune information disponible	
Teneur en COV (%)	2.98	
Densité	Aucune information disponible	
Masse volumique apparente	Aucune information disponible	

Rubrique 10 : STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1. Réactivité

Sans objet

10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales.

Données d'explosion

Sensibilité aux chocs mécaniques Aucun(e).
Sensibilité aux décharges Aucun(e).
statiques

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucun(e) dans des conditions normales de transformation.

10.4. Conditions à éviter

Chaleur, flammes et étincelles.

10.5. Matières incompatibles

Agents comburants forts
Amines

10.6. Produits de décomposition dangereux

Oxydes de carbone

Rubrique 11 : INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES**11.1. Informations sur les effets toxicologiques****Informations sur le produit**

Inhalation	Peut provoquer une irritation des voies respiratoires.
Contact oculaire	Irritant pour les yeux. Peut provoquer rougeur des yeux ou larmoiements.
Contact avec la peau	Peut provoquer une irritation cutanée et/ou une dermatite. Le contact prolongé peut entraîner rougeurs et irritation.
Ingestion	En cas d'ingestion, peut provoquer une irritation des muqueuses.

Les valeurs suivantes sont calculées d'après le chapitre 3.1 du SGH

ETAmél (voie orale)	20,874.30 mg/kg
ETAmél (voie cutanée)	60,109.30 mg/kg
ETAmél (inhalation-poussières/brouillard)	27.40 mg/l

Toxicité aiguë inconnue

1.921% du mélange consiste(nt) en composants de toxicité inconnue.

le mélange contient 0.091 % de composants dont la toxicité aiguë par voie orale est inconnue.

le mélange contient 0.091 % de composants dont la toxicité aiguë par voie cutanée est inconnue.

le mélange contient 1.921 % de composants dont la toxicité aiguë par inhalation est inconnue (gaz).

le mélange contient 1.921 % de composants dont la toxicité aiguë par inhalation est inconnue (vapeur).

le mélange contient 0.091 % de composants dont la toxicité aiguë par inhalation est inconnue (poussières/brouillards).

Nom chimique	DL50 par voie orale	DL50, voie cutanée	CL50 par inhalation
hydroperoxyde de cumene	= 382 mg/kg (Rat)	= 0.126 mL/kg (Rabbit)	= 220 ppm (Rat) 4 h
Isopropylbenzène	= 1400 mg/kg (Rat)	= 12300 µL/kg (Rabbit)	> 3577 ppm (Rat) 6 h

Corrosion/irritation cutanée Aucune information disponible.**Lésions oculaires graves/irritation oculaire** Aucune information disponible.**Sensibilisation** Aucune information disponible.**Mutagénicité sur les cellules germinales** Aucune information disponible.**Cancérogénicité** Aucune information disponible.

Nom chimique	Union européenne
dioxyde-de-titane	Carc. 2

Toxicité pour la reproduction Aucune information disponible.**STOT - exposition unique** Aucune information disponible.**STOT - exposition répétée** Aucune information disponible.**Effets sur certains organes cibles** Système respiratoire, Poumons.**Danger par aspiration:** Aucune information disponible.

Rubrique 12 : INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES**12.1. Toxicité****Écotoxicité**

Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
Toxique pour les organismes aquatiques.

Nom chimique	Algues/végétaux aquatiques	Poisson	Crustacés
hydroperoxyde de cumene	-	3.9: 96 h Oncorhynchus mykiss mg/L LC50 static	-
propane-1,2-diol	19000: 96 h Pseudokirchneriella subcapitata mg/L EC50	41 - 47: 96 h Oncorhynchus mykiss mL/L LC50 static 51400: 96 h Pimephales promelas mg/L LC50 static 51600: 96 h Oncorhynchus mykiss mg/L LC50 static 710: 96 h Pimephales promelas mg/L LC50	1000: 48 h Daphnia magna mg/L EC50 Static
Isopropylbenzène	2.6: 72 h Pseudokirchneriella subcapitata mg/L EC50	6.04 - 6.61: 96 h Pimephales promelas mg/L LC50 flow-through 2.7: 96 h Oncorhynchus mykiss mg/L LC50 semi-static 4.8: 96 h Oncorhynchus mykiss mg/L LC50 flow-through 5.1: 96 h Poecilia reticulata mg/L LC50 semi-static	7.9 - 14.1: 48 h Daphnia magna mg/L EC50 Static 0.6: 48 h Daphnia magna mg/L EC50

12.2. Persistance et dégradabilité

Aucune information disponible.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Aucune information disponible.

Nom chimique	Coefficient de partage
Isopropylbenzène	3.7

12.4. Mobilité dans le sol**Mobilité dans le sol**

Aucune information disponible.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Aucune information disponible.

12.6. Autres effets néfastes

Aucune information disponible

Informations relatives aux perturbateurs endocriniens

Aucun(e) connu(e).

Rubrique 13 : CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION**13.1. Méthodes de traitement des déchets****Déchets de résidus/produits inutilisés**

L'élimination doit être conforme aux lois et réglementations régionales, nationales et locales en vigueur.

Emballages contaminés

Ne pas réutiliser le récipient.

Codes de déchets/désignations de déchets selon EWC/AVV Aucune donnée disponible

Autres informations Les codes de déchets doivent être assignés par l'utilisateur en fonction de l'application pour laquelle le produit a été utilisé.

Rubrique 14 : INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

IMDG

14.1 ONU/n° d'identification Non réglementé
 14.2 Nom d'expédition (Quaternary ammonium compounds)
 14.3 Classe de danger Non réglementé
 14.4 Groupe d'emballage Aucun(e)
 14.5 Danger pour l'environnement Sans objet
 14.6 Dispositions spéciales Aucune information disponible
 14.7 N° d'urgence Sans objet

RID

14.1 ONU/n° d'identification Non réglementé
 14.2 Nom d'expédition Non réglementé
 14.3 Classe de danger Non réglementé
 14.4 Groupe d'emballage Aucun(e)
 14.5 Danger pour l'environnement Sans objet
 14.6 Dispositions spéciales Aucune information disponible
 14.7 Code de classification Aucune information disponible

ADR

14.1 ONU/n° d'identification Non réglementé
 14.2 Nom d'expédition Non réglementé
 14.3 Classe de danger Non réglementé
 14.4 Groupe d'emballage Aucun(e)
 14.5 Danger pour l'environnement Sans objet
 14.6 Dispositions spéciales Aucune information disponible
 14.7 Code de classification Aucune information disponible

IATA

14.1 ONU/n° d'identification Non réglementé
 14.2 Nom d'expédition Amines, liquides, corrosives, n.s.a
 14.3 Classe de danger Non réglementé
 14.4 Groupe d'emballage Aucun(e)
 14.5 Danger pour l'environnement Sans objet
 14.6 Dispositions spéciales Aucune information disponible
 14.7 Code ERG Sans objet

Rubrique 15 : INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Nom chimique	Numéro RG, France	Titre
polytétrafluoroéthylène (PTFE) 9002-84-0	RG 32	-
propane-1,2-diol 57-55-6	RG 84	-
Isopropylbenzène 98-82-8	RG 84	-

Union européenne

Se reporter à la directive 98/24/CE du 7 avril 1998 concernant la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail

Autorisations et/ou restrictions d'utilisation :

Ce produit ne contient aucune substance soumise à autorisation (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », annexe XIV) Ce produit ne contient aucune substance soumise à restrictions (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », annexe XVII)

Polluants organiques persistants

Sans objet

Règlement (CE) n° 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone

Sans objet

Inventaires internationaux

TSCA	Est conforme
DSL/NDSL	Est conforme
EINECS/ELINCS	Indéterminé(e)(s)
ENCS	Est conforme
IECSC	Est conforme
KECL	Est conforme
PICCS	Indéterminé(e)(s)
AICS (Australie)	Indéterminé(e)(s)

Légende :

TSCA - Loi des États-Unis sur le contrôle des substances toxiques, section 8(b), inventaire

DSL/NDSL - Liste canadienne des substances domestiques/Liste canadienne des substances non domestiques

EINECS/ELINCS - Inventaire européen des substances chimiques commercialisées existantes /Liste européenne des substances chimiques modifiées

ENCS - Liste japonaise des substances chimiques existantes et nouvelles

IECSC - Inventaire chinois des substances chimiques existantes

KECL - Liste coréenne des substances chimiques existantes et évaluées

PICCS - Inventaire philippin des substances et produits chimiques

AICS - Inventaire australien des substances chimiques (Australian Inventory of Chemical Substances)

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune information disponible

Rubrique 16 : AUTRES INFORMATIONS

Signification des abréviations et acronymes utilisés dans la fiche de données de sécurité

Texte intégral des mentions H citées dans la section 3

H226 - Liquide et vapeurs inflammables

H242 - Peut s'enflammer sous l'effet de la chaleur

H302 - Nocif en cas d'ingestion

H304 - Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires

H312 - Nocif par contact cutané

H314 - Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux

H331 - Toxique par inhalation

H335 - Peut irriter les voies respiratoires

H373 - Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée

H411 - Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

Légende

SVHC : Substances extrêmement préoccupantes pour autorisation :

Légende Rubrique 8 : CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

TWA	TWA (moyenne pondérée en temps)	STEL	STEL (Limite d'exposition à court terme, États-Unis)
Plafond	Valeur limite maximale	*	Désignation « Peau »

Date de révision 28-août-2020

Remarque sur la révision Sans objet.

La présente fiche de données de sécurité est conforme aux exigences du règlement (CE) N° 1907/2006

Avis de non-responsabilité

Illinois Tool Works Inc. believes the information contained in this data sheet is accurate as of the date compiled. However, Illinois Tool Works Inc. makes no warranty, express or implied, as to the accuracy, reliability or completeness of the information. User is responsible for evaluating whether such information or this product is fit for a particular purpose and suitable for a particular use or application. The information in this data sheet may not be valid if this product is used in combination with other products or in processes for which it was not designed. Illinois Tool Works Inc. disclaims any liability for consequential or incidental damages of any kind, including lost profits, arising from the sale or use of this product. Ensure you have the most current version of this data sheet by contacting us or reviewing our web site.

Fin de la Fiche de données de sécurité